

	www.formation-radioprotection.com	101
	Formation initiale – Personne Compétente en Radioprotection	Indice : 5 Page 1 / 4
Date : 29/05/2017		Rédacteur : DKS
Identification du document : PROG/PCR/101		Vérificateur : JSC

Programme de la formation de la **P**ersonne **C**ompétente en **R**adioprotection

Formation Initiale – Niveau 1

SECTEUR « **INDUSTRIE** »

La formation se déroule conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013 publié au JORF le 24 décembre 2013.

L'organisme de formation RPCS est certifié par GLOBAL Certification sous le numéro OF PCR N°001-c

PUBLIC CONCERNÉ :

EXEMPLE D'APPLICATIONS CONCERNÉES :

Détenteurs d'appareils à fluorescence X (jusqu'à 10 sources radioactives scellées – catégorie 5 dans la classification de l'AIEA) et cabines à rayons X auto-protégées dans le domaine industriel soumises à déclaration auprès de l'ASN.

PRÉ-REQUIS :

Un niveau BAC scientifique ou technologique à orientation scientifique est requis – Un module de révision de 8 heures peut être proposé conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1- SAVOIRS :

a) Expliquer les notions théoriques relatives :

- aux rayonnements ionisants et effets biologiques (phénomènes liés à la radioactivité et aux rayonnements ionisants d'origine électriques, interaction des rayonnements avec la matière, effets biologiques des rayonnements, sources d'exposition pour l'homme...);
- à la radioprotection des travailleurs (principes de radioprotection, moyens de protection et de contrôle, protection contre l'exposition externe, protection contre l'exposition interne, moyens de détection des rayonnements).

b) Expliquer l'environnement administratif, technique et réglementaire lié à la radioprotection.

c) Citer les différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (médecin du travail, comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail...).

Compétences attendues :

La maîtrise des principales missions de la personne compétente en radioprotection repose sur la connaissance de ces éléments théoriques.

admin@radioprotexion.fr

RPCS
 620 Chemin des Prés
 83910 POURRIERES

RadioProtection
Compétences & Services

19 rue de Barr
 67230 BENFELD
 Fax : 03-88-74-77-34

	www.formation-radioprotection.com	101
	Formation initiale – Personne Compétente en Radioprotection	Indice : 5 Page 2 / 4
Date : 29/05/2017		Rédacteur : DKS
Identification du document : PROG/PCR/101		Vérificateur : JSC

2- SAVOIR-FAIRE :

- a) Intégrer le risque rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels de l'entreprise et le positionner au regard des risques d'autres natures.
- b) Appliquer, notamment sur la base de documents types, les règles de radioprotection adaptées au type d'activité.
- c) S'approprier, des programmes, des modes opératoires et des procédures de contrôle types et les adapter à l'établissement.
- d) Citer les procédures adaptées de contrôles techniques de radioprotection et savoir les mettre en œuvre.
- e) Appliquer les procédures à suivre en matière de radioprotection relatives à l'expédition, au transport et la réception de colis de substances radioactives de type excepté et savoir, pour le secteur «transport de substances radioactives», élaborer un programme de protection radiologique pour les colis.
- f) Appliquer les dispositions et procédures particulières applicables aux expositions naturelles renforcées

Compétences attendues :

Etre en mesure d'appuyer l'employeur dans les actions suivantes :

- réaliser une évaluation des risques ;
- définir et délimiter les zones réglementées ;
- réaliser une analyse de poste ;
- appliquer le principe d'optimisation ;
- définir les objectifs de dose des travailleurs ;
- recueillir les éléments nécessaires à l'établissement de la fiche et de l'attestation d'exposition ;
- définir, mettre en place et exploiter la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance ;
- effectuer des calculs de débit de dose et de protection ;
- mettre en œuvre les mesures particulières en cas de coactivité (plan de prévention ou programme de protection radiologique pour les transports...);
- identifier et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle sur la base d'une procédure préétablie.

3- SAVOIR-ÊTRE :

- a) Expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection sur la base d'outils pédagogiques préétablis.
- b) Communiquer la politique de radioprotection dans l'entreprise et auprès des tiers.

Compétences attendues :

Participer à l'élaboration de la formation et à l'information des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Faire preuve d'autonomie en matière de radioprotection. Echanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'intervention d'autres entreprises.

admin@radioprotexion.fr

RPCS
620 Chemin des Prés
83910 POURRIERES

RadioProtection
Compétences & Services

19 rue de Barr
67230 BENFELD
Fax : 03-88-74-77-34

	www.formation-radioprotection.com	101
	Formation initiale – Personne Compétente en Radioprotection	Indice : 5 Page 3 / 4
Date : 29/05/2017		Rédacteur : DKS
Identification du document : PROG/PCR/101		Vérificateur : JSC

CONTENUS DE LA FORMATION :

Le contenu de la formation est proposé à la page suivante en détaillant les durées de réalisation pour chaque module de l'action de formation.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

MATÉRIEL et TECHNOLOGIES :

Pour le niveau 1 de cette formation PCR, aucune partie pratique n'est demandée conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013. Le matériel de radioprotection : Dosimètre passif, dosimètre opérationnel, radiamètre, contaminamètre est tout de même présenté au participant afin qu'il se familiarise et concrétise des aspects théoriques vus lors de la formation.

MÉTHODES :

La formation est réalisée intégralement en présentiel.

Celle ci comporte des modules théoriques et appliqués. Ces derniers sont abordés sous la forme de travaux dirigés qui comportent des études de cas et des échanges autour de cas pratiques, appliqués aux situations que peuvent rencontrer les participants au cours de leur vie professionnelle.

ÉVALUATIONS DE LA FORMATION :

MÉTHODE :

L'évaluation de la formation est présentée à la fin de l'action de formation au participant. Celle-ci comporte différentes parties :

Documents et Moyens

Animation et accueil

Bilan général de la formation

ATTESTATION DE FORMATION :

En cas de réussite à la formation, une attestation de formation PCR est remise au participant conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013.

QUALITÉ DES FORMATEURS ET INTERVENANTS :

Les compétences et l'expérience des formateurs et des intervenants spécialisés sont validés par l'organisme certificateur lors d'un audit annuel de maintien de la certification, conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013.

DURÉE DE LA FORMATION :

La formation s'organise sur 25 heures (formation et évaluations incluses) conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013.

admin@radioprotection.fr

RPCS
620 Chemin des Prés
83910 POURRIERES

RadioProtection
Compétences & Services

19 rue de Barr
67230 BENFELD
Fax : 03-88-74-77-34

	www.formation-radioprotection.com	101
	Formation initiale – Personne Compétente en Radioprotection	Indice : 5 Page 4 / 4
Date : 29/05/2017		Rédacteur : DKS
Identification du document : PROG/PCR/101		Vérificateur : JSC

Contenu de la formation de la **P**ersonne **C**ompétente en **R**adioprotection

Formation Initiale – Niveau 1

SECTEUR « INDUSTRIE »

CONTENU DE LA FORMATION		
	Module Théorique <i>durée</i>	Module Appliqué <i>durée</i>
Unité 1 : Rayonnements ionisants et effets biologiques		
Calcul d'activité et de décroissance radioactive	2 h	0,5 h
Définition des écrans adaptés à chaque situation		0,5 h
Description des effets biologiques		0,5 h
Sources d'exposition naturelles et artificielles – ordre de grandeur et comparaisons		0,5 h
Unité 2 : Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle		
Calculs de doses et de débits de doses	2 h	1,5 h
Vérification théorique de la protection des EPC et EPI		0,5 h
Appareils de mesure de la radioprotection		0,5 h
Unité 3 : Réglementation		
Évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants et protocoles pour la définition et la délimitation des zones réglementées	2 h	2,5 h
Réalisation d'études de poste		1,25 h
Réalisation de fiches d'exposition		0,75 h
Élaboration des dossiers administratifs (déclaration/autorisation)		1,75 h
Définition des procédures de contrôles de radioprotection adaptées		1,75 h
Organisation la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance		0,5 h
Moyens pour la formation interne / la sensibilisation		0,5 h
Gestion des situations anormales et d'urgence		0,75 h
Expositions d'origine naturelle renforcées		0,25 h
Transport : Gestion de l'expédition, transport et réception de colis excepté et mesures particulières en cas de coactivité		0,5 h
Moyens pour la veille réglementaire		0,5 h
Total	6 h	15 h
Contrôle continu du Module Appliqué + Correction		1,5 h
Contrôle final du Module Théorique + Correction		1,25 h
Mise en situation pratique en groupe (1 heure) suivie d'un entretien (0,25 heure)		1,25 h

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :	25 heures
---------------------------------------	------------------

admin@radioprotexion.fr

RPCS
 620 Chemin des Prés
 83910 POURRIERES

RadioProtection
Compétences & Services

19 rue de Barr
 67230 BENFELD
 Fax : 03-88-74-77-34